



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PRD-166
SÉANCE DU 7 MARS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

par 56 oui contre 6 non et 2 abstentions

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2017 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

Le Président:

Jean-Charles Lathion